

à un langage plus sévère pour avertir encore et réprimander, qu'il en vienne en dernier lieu à des châtements et tout d'abord à des peines légères, auxquelles on puisse même surseoir ; que les derniers supplices soient réservés aux derniers des criminels, de façon qu'il ne périsse personne, à moins que périr ne soit un bien même pour celui qui périt. 4 La seule différence avec les médecins, c'est que ceux-ci procurent une fin douce à ceux à qui ils n'ont pu donner la vie, l'exécuteur des lois au contraire entoure la mort du condamné d'un appareil déshonorant ; ce n'est pas qu'il trouve un plaisir dans le châtement (loin du sage une pareille barbarie !), mais ainsi les suppliciés seront un exemple et puisqu'ils n'ont pas voulu se rendre utiles à qui que ce soit, ils le seront du moins par leur mort à l'Etat. Donc la nature humaine n'est pas avide de châtier ; la colère n'est pas non plus dans la nature humaine, puisqu'elle est avide de châtier. 5 Et j'apporterai ici un argument de Platon (quel mal peut-il y avoir en effet à utiliser les philosophes des autres écoles dans la mesure où ils sont nôtres ?) : « Un honnête homme, dit-il, ne blesse pas »¹. Le châtement blesse, donc le châtement ne convient pas à un honnête homme, la colère pas davantage, puisque le châtement convient à la colère. Si un honnête homme n'aime pas à châtier, il n'aimera pas non plus cette passion pour que le châtement est un plaisir ; donc la colère n'est pas naturelle.

VII. 1 Ne faut-il pas, quoique la colère n'est pas naturelle, l'accueillir parce qu'il lui est souvent arrivé d'être utile ? Elle exalte et stimule le cœur : sans elle, le courage à la guerre n'accomplit pas de magnifiques exploits ; il faut qu'une flamme de colère anime, que cet aiguillon active les audacieux et les lance dans les périls. Aussi certains pensent qu'il faut modérer la colère, non la sup-

1. C'est tout à fait évidemment et à propos de la justice que Platon dans la *République* (p. 335 d) énonce cette affirmation. Mais les déductions que Sénèque en a tirées n'apparaissent pas dans cet ouvrage.

2. La métaphore, comme celle de l'aiguillon, est empruntée aux jeux. On excite en effet les chevaux de course en leur mettant des torches sous le ventre (L. I, ch. XIV, 1).

ut facienda suadeat cupiditatemque honesti et aequi conciliet animis faciatque uitiorum odium, pretium uirtutum ; transeat deinde ad tristiores orationem qua moneat adhuc et exprobret ; nouissime ad poenas et has adhuc leues reuocabiles decurrat ; ultima supplicia sceleribus ultimis ponat, ut nemo pereat nisi quem perire etiam pereuntis intersit. 4 Hoc uno medentibus erit dissimilis quod illi quibus uitam non potuerunt largiri facilem exitum praestant, hic damnatis cum dedecore et traductione uitam exigit, non quia delectetur ullius poena (procul est enim a sapiente tam inhumana feritas) sed ut documentum omnium sint et qui alicui noluerunt prodesse morte certe eorum respública utatur. Non est ergo natura hominis poenae appetens ; ideo ne ira quidem secundum naturam hominis quia poenae appetens est. 5 Et Platonis argumentum afferam (quid enim nocet alienis uti ex parte qua nostra sunt) « Vir bonus » inquit « non laedit. » Poena laedit : bono ergo poena non conuenit, ob hoc nec ira quia poena irae conuenit. Si uir bonus poena non gaudet, non gaudebit ne eo quidem affectu cui poena uoluptati est : ergo non est naturalis ira.

VII. 1 Numquid, quamuis non sit naturalis ira, assumenda est, quia utilis saepe fuit ? Extollit animos et incitat ; nec quicquam sine illa magnificum in bello fortitudo gerit, nisi hinc flamma subdita est et hic stimulus peragitauit misitque in pericula audaces. Optimum itaque quidam putant tem-

3 uirtutum A sed i supra um addidit A¹ (?) : uirtutis P || reuocabiles A et reuocabiles dett. uulgo || ultima A¹ [l ex t correctâ].

4 damnatis Barriera ex paucis dett. : damnat ; (= damnatus quod est in P) A damnatos Fickeri || uitam A L P [m per lineolam, sed in A lineolam manus recentior uidetur apposuisse] uitam exigere similiter atque poenas exigere (IX, 4) structum esse uidit Barriera : uita uulgo || alicui A L P : alioqui Barriera.

primer, et, après en avoir retranché l'excès, la ramener à un degré où elle puisse servir, mais conserver ce sans quoi toute activité languira, toute force et toute vigueur morale se relâchera. — 2 D'abord il est plus facile de chasser les passions funestes que de les gouverner¹ et de ne pas les admettre du tout que de les régler une fois admises ; car lorsqu'elles sont en possession d'une âme, elles sont plus fortes que ceux qui prétendent les diriger et ne se laissent ni mutiler ni affaiblir. 3 De plus la raison elle-même, à qui est confié le soin de les refréner, n'a de puissance qu'autant qu'elle se sépare des passions ; si elle s'y mêle et s'en trouve souillée, elle ne peut plus contenir celles qu'elle aurait pu écarter. Une fois ébranlé et hors de lui, l'esprit obéit docilement à l'impulsion qu'il reçoit. 4 Certaines choses au début sont en notre pouvoir ; plus tard leur force nous entraîne et ne nous permet plus de rétrograder. L'homme précipité dans un abîme n'est plus maître de ses mouvements, et il ne peut ni arrêter ni retarder sa chute ; mais cette impulsion irrévocable supprime en lui toute réflexion, tout regret et il ne peut plus ne pas parvenir là où il aurait pu ne pas aller. Il en est de même de l'esprit : s'il s'est jeté dans la colère, l'amour ou d'autres passions, il ne lui est plus permis d'en arrêter l'élan ; il lui faudra se laisser entraîner et rouler de tout son poids jusqu'au fond de l'abîme par la pente naturelle du vice.

VIII. 1 Le meilleur est d'écarter immédiatement les premières excitations de la colère, d'en arracher les germes, et d'être attentif à ne pas se laisser gagner par elle. Car si elle commence à nous emporter, nous aurons peine à revenir dans la bonne voie, parce que la raison ne compte plus, une fois qu'une passion s'est introduite en nous et que nous lui avons laissé volontairement quelque pouvoir ; elle agira désormais comme bon lui semblera, et non comme on le lui permettra. 2 La première chose à faire, dis-je, c'est d'écarter l'ennemi des frontières ; quand il fait invasion et pénètre dans la place, il n'accepte pas les réserves d'un captif. Car l'esprit n'occupe pas une place

1. Cf. le début de l'épître CXVI à Lucilius.

perare iram, non tollere, eoque detracto quod exundat ad salutarem modum cogere, id uero retinere sine quo languabit actio et uis ac uigor animi resoluatur. — 2 Primum facilius est excludere pernicioosa quam regere et non admittere quam admissa moderari ; nam cum se in possessione posuerunt, potentiora rectore sunt nec recidi se minuiue patiuntur. 3 Deinde ratio ipsa cui freni traduntur tam diu potens est quam diu diducta est ab affectibus ; si miscuit se illis et inquinat, non potest continere quos summouere potuisset. Commota enim semel et excussa mens ei seruit quo impellitur. 4 Quarundam rerum initia in nostra potestate sunt, ulteriora nos ui sua rapiunt nec regressum relinquunt. Vt in praeceptis datis corporibus nullum sui arbitrium est nec resistere morariue deiecta potuerunt, sed consilium omne et paenitentiam irreuocabilis praecipitatio abscondit et non licet eo non peruenire quo non ire licuisset, ita animus, si in iram, amorem aliosque se proiecit affectus, non permittitur reprimere impetum ; rapiat illum oportet et ad imum agat pondus suum et uitiorum natura procliuus.

VIII. 1 Optimum est primum irritamentum irae protinus spernere ipsisque repugnare seminibus et dare operam ne incidamus in iram. Nam si coepit ferre transversos, difficilis ad salutem recursus est, quoniam nihil rationis est ubi semel affectus inductus est iusque illi aliquod uoluntate nostra datum est : faciet de cetero quantum uolet, non quantum permiseris. 2 In primis, inquam, finibus hostis arcendus est ; nam cum intrat et portis se intulit, modum a captiuis non accipit. Neque enim sepositus est

VII. 2 rectore *deit.* ; rectores *A* || recidi *A*¹ [*c in rasura pro d.*].

3 eis eruit *A*¹ : ei seruit *A*⁵ (?) et ceteri codices eo ruit *Winthaus* || quo *A* : a quo *Muret.*

4 non relicuisset *in* non ire licuisset *corr. A*¹.

à part, il n'observe pas du dehors les passions pour les empêcher d'aller plus loin qu'il ne faut ; mais lui-même devient passion et pour cette raison ne peut appeler à son secours cette force utile et salutaire qu'il a déjà livrée et réduite à l'impuissance. 3 Je le répète, passion et raison n'ont pas un siège particulier et séparé, ce ne sont que des modifications de l'esprit en bien et en mal. Comment donc la raison, quand elle sera envahie et étouffée par les vices, se relèvera-t-elle, elle qui a cédé à la colère ? Comment se dégagera-t-elle d'une confusion dans laquelle les éléments mauvais prédominent. — 4 Mais certains, dira-t-on, savent se contenir au milieu de la colère. — Voyons, négligent-ils complètement les conseils de la colère ou les suivent-ils en partie ? S'ils les négligent, il est clair que pour agir point n'est besoin de la colère, dont vous invoquez le secours, comme si elle avait plus d'énergie que la raison. 5 Enfin, je vous le demande, est-elle plus forte que la raison, ou plus faible ? Si elle est plus forte, comment la raison pourra-t-elle la modérer, puisque c'est toujours le moins puissant qui obéit. Si elle est plus faible, la raison arrivera toute seule à ses fins et n'a pas besoin du secours de moins puissant qu'elle. — 6 Mais les gens en colère se maîtrisent parfois et se contiennent. — Quand ? Lorsque la colère s'évanouit déjà et tombe d'elle-même, non lorsqu'elle est en pleine effervescence ; car alors elle est plus puissante. — 7 Comment ! Au milieu même de leur colère ne renvoient-ils pas parfois sains et saufs ceux qu'ils haïssent et ne s'abstiennent-ils pas de leur faire du mal ? — Oui, mais quand ? Lorsqu'une passion a refoulé une passion, lorsque la crainte ou le désir se sont fait une place. La colère se calme alors, non point grâce à la raison, mais par l'effet d'une trêve incertaine et mauvaise entre les passions.

IX. 1 En outre la colère n'a aucun rôle utile et ne stimule pas l'âme aux exploits guerriers. Jamais la vertu n'a besoin de s'aider du vice, elle se contente d'elle-même. Chaque fois qu'il lui faut de l'élan, elle ne s'irrite pas, elle s'élève ; dans la mesure où elle le juge nécessaire, elle s'anime ou se calme ; il en est d'elle comme des traits que

animus et extrinsecus speculatur affectus ut illos non patiatulur ultra quam oportet procedere, sed in affectum ipse mutatur ideoque non potest utilem illam uim et salutarem proditam iam infirmatamque reuocare. 3 Non enim, ut dixi, separatas ista sedes suas diductasque habent, sed affectus et ratio in melius peiusque mutatio animi est. Quomodo ergo ratio occupata et oppressa uitii resurget quae irae cessit ? Aut quemadmodum ex confusione se liberabit in qua peiorum mixtura praeualuit ? — 4 Sed quidam, inquit, in ira se continent. — Vtrum ergo ita ut nihil faciant eorum quae ira dictat an ut aliquid ? Si nihil faciunt, apparet non esse ad actiones rerum necessariam iram, quam uos quasi fortius aliquid ratione haberet aduocabatis. 5 Denique interrogo : ualentior est quam ratio an infirmior ? Si ualentior, quomodo illi modum ratio poterit imponere, cum parere nisi imbecilliora non soleant ? Si infirmior est, sine hac per se ad rerum effectus sufficit ratio nec desiderat imbecillioris auxilium. — 6 At irati quidam constant sibi et se continent. — Quando ? Cum iam ira euanescit et sua sponte decedit, non cum in ipso feruore est ; tunc enim potentior est. — 7 Quid ergo ? Non aliquando in ira quoque et dimittunt incolumes intactosque quos oderunt et a nocendo abstinent. — Faciunt. Quando ? Cum affectus percussit affectum et aut metus aut cupiditas aliquid impetrauit. Non rationis tunc beneficio quieuit, sed affectuum infida et mala pace.

IX. 1 Deinde nihil habet in se utile nec acuit animum ad res bellicas. Numquam enim uirtus uitio adiuuanda est se contenta. Quotiens impetu opus est, non irascitur sed exurgit et in quantum putauit opus esse concitatur remittiturque, non aliter quam

LIVRE II

Le processus de la colère

I. 1 La matière du livre premier, Novatus, était d'un développement plus aisé ; car il est facile de montrer la chute rapide des vices sur des pentes funestes. Maintenant il faut aborder des problèmes plus subtils ; nous cherchons en effet si les débuts de la colère sont réfléchis ou instinctifs, en d'autres termes si ses mouvements sont voulus ou, comme tant d'autres phénomènes, naissent en nous dans l'inconscient. 2 La discussion doit donc devenir plus terre à terre, afin de pouvoir s'élever ensuite dans des régions plus hautes. Aussi dans notre corps les os, les nerfs, les muscles, charpente de l'ensemble et organes vitaux, moins agréables à voir, se constituent d'abord, puis ce qui fait tout l'ornement de la figure et de l'extérieur : après tout cela, ce qui frappe surtout les regards, le teint, se répand le dernier sur le corps déjà achevé. 3 L'idée de l'offense excite la colère, cela n'est pas douteux ; mais la colère suit-elle immédiatement cette idée et éclate-t-elle sans que l'esprit y ait part, ou s'émeut-elle avec son assentiment, voilà ce que nous cherchons. 4 Notre thèse est qu'elle n'ose rien par elle-même, mais qu'il lui faut l'approbation de l'esprit ; car avoir l'idée d'une offense, désirer en obtenir satisfaction et associer ces deux sentiments qu'on n'aurait pas dû être blessé et qu'on doit être vengé, ce n'est pas le fait d'un élan involontaire. 5 L'élan instinctif est simple, l'autre est fait d'éléments complexes : compréhension d'une idée, indignation, condamnation, vengeance ; or tout cela ne peut se produire que si l'esprit a donné son adhésion aux sentiments qui l'animent¹.

1. Tout ce passage est complété et éclairé par le paragraphe 18 de l'épître CXIII à Lucilius où Sénèque examine si l'on peut faire de la vertu un être animé : « *Omne rationale animal nihil agit, nisi primum specie*

LIBER SECVNDVS

I. 1 Primus liber, Nouate, benigniorem habuit materiam ; facilis enim in procliuia uitiorum decursus est. Nunc ad exiliora ueniendum est ; quaerimus enim ira utrum iudicio an impetu incipiat, id est utrum sua sponte moueatur an quemadmodum pleraque quae intra nos insciis nobis oriuntur. 2 Debet autem in haec se demittere disputatio ut ad illa quoque altiora possit exurgere : nam et in corpore nostro ossa neruique et articuli, firmamenta totius et uitalia, minime speciosa uisu, prius ordinantur, deinde haec ex quibus omnis in faciem aspectumque decor est ; post haec omnia qui maxime oculos rapit color ultimus perfecto iam corpore affunditur. 3 Iram quin species oblata iniuriae moueat non est dubium ; sed utrum speciem ipsam statim sequatur et non accedente animo excurrat, an illo assentiente moueatur quaerimus. 4 Nobis placet nihil illam per se audere sed animo approbante ; nam speciem capere acceptae iniuriae et ultionem eius concupiscere et utrumque coniungere, nec laedi se debuisse et uindicari debere, non est eius impetus qui sine uoluntate nostra concitatur. 5 Ille simplex est, hic compositus et plura continens ; intellexit aliquid, indignatus est, damnauit, ulciscitur : haec non possunt fieri, nisi animus eis quibus tangebatur assensus est.

1, 2 demittere A⁵ ; dimittere A¹ P || possit dett. uulgo : posset A P || uitalia Pincianus : ut alia A || faciem adspectumque A : facie aspectumque P dett.

3 ipsam A : ipsa Gertz.

4 nec laedi se A⁵ in rasura [A¹ habuisse uidetur necladisse ut L et alii dett.]

5 eis L P dett. : eius A || assensus A⁵ [accensus P].

II. 1 A quoi tend cette discussion ? diras-tu. — A faire saisir ce qu'est la colère. Car si elle naît malgré nous, jamais elle ne cédera à la raison. Tous les mouvements involontaires sont insurmontables et inévitables, exemples : le frisson quand on nous asperge d'eau froide, le dégoût de certains contacts ; de mauvaises nouvelles font dresser les cheveux ; des mots grossiers font monter la rougeur au visage ; le vertige frappe ceux qui regardent des abîmes. Comme aucun de ces mouvements n'est en notre pouvoir, aucune raison ne peut persuader de ne pas les faire. 2 La colère, elle, est chassée par les conseils ; car c'est un vice volontaire de l'âme et elle ne compte pas parmi ceux qui sont le lot de la nature humaine et qui pour cette raison se produisent chez les plus sages ; parmi ces derniers il faut placer ce premier choc dont l'âme est ébranlée à la pensée d'une offense. 3 Ces émotions s'éveillent même au spectacle et à la lecture de l'histoire ancienne. Souvent nous avons l'air de nous irriter contre Clodius qui bannit Cicéron ou contre Antoine qui l'assassine ; qui ne s'élève contre les armes de Marius, contre les proscriptions de Sylla ? Qui ne hait Théodote et Achilles et cet enfant¹ osant commettre un forfait qui n'est pas d'un enfant ? 4 Quelquefois un chant, un rythme entraînant, le son martial des trompettes nous excitent ; l'esprit s'émeut devant une peinture horrible et l'appareil lugubre des plus justes supplices ; 5 de là vient que nous sourions à qui nous sourit², qu'une foule affligée nous attriste, que les combats des autres nous échauffent. Ce ne sont pas des colères, pas plus qu'il ne faut voir la tristesse dans le froncement de sourcils que fait naître

alicuius rei irritatum est, deinde impetum cepit, deinde assensio confirmavit hunc impetum. Quid sit assensio dicam. Oportet me ambulare : tunc demum ambulo, cum hoc mihi dixi et approbavi hanc opinionem meam : oportet me sedere. tunc demum sedeo. »

1. Ptolémée, qui sur le conseil de son précepteur Théodote et d'Achilles, fit tuer Pompée par celui-ci.

2. *Arridemus ridentibus* ; est très probablement une réminiscence d'Horace *ad Pisones* v. 101 sq.

*Vt ridentibus arident, ita flentibus adsunt
Humani vultus.*

II. 1 Quorsus, inquis, haec quaestio pertinet. — Ut sciamus quid sit ira. Nam si inuitis nobis nascitur, numquam rationi succumbet. Omnes enim motus qui non uoluntate nostra fiunt inuicti et ineuitabiles sunt, ut horror frigida aspersis, ad quosdam tactus aspernatio ; ad peiores nuntios subriguntur pili et rubor ad improba uerba suffunditur sequiturque uertigo praerupta cernentis ; quorum quia nihil in nostra potestate est, nulla quo minus fiant ratio persuadet. 2 Ira praeceptis fugatur ; est enim uoluntarium animi uitium, non ex his quae condicione quaedam humanae sortis eueniunt ideoque etiam sapientissimis accidunt, inter quae et primus ille ictus animi ponendus est qui nos post opinionem iniuriae mouet. 3 Hic subit etiam inter ludicra scaenae spectacula et lectiones rerum uetustarum. Saepe Clodio Ciceronem expellenti et Antonio occidenti uidemur irasci ; quis non contra Marii arma, contra Sullae proscriptionem concitatur ? Quis non Theodoto et Achillae et ipsi puero non puerile auso facinus infestus est ? 4 Cantus nos nonnumquam et citata modulatio instigat Martiusque ille tubarum sonus ; mouet mentes et atrox pictura et iustissimorum suppliciorum tristis aspectus ; 5 id est quod arridemus ridentibus et contristat nos turba maerentium et effruescimus ad aliena certamina. Quae non sunt irae, non magis quam tristitia est quae ad conspectum mimici naufragii contrahit frontem, non magis quam

II, 1 inuitabiles A¹ [ta ex corr. ipsius manus 1 quae inuict scribere coeperat] corr. A² : inmutabiles P || horror A [h in rasura fortasse m. 1] || tactus [us in rasura in qua untea is fuisse uidetur] || robur A¹ P corr. in rubor A⁵.

3 et iam A || clodio ciceronem expellenti L P uulgo : claudio ciceronem expellenti A⁵ [in margine A⁵ ciceronem] ; A¹ habuerat clo** cicerone excellenti || mari A¹ corr. in marij A⁵ || sullae A⁵ : sille A⁵.

4 in*stigat [altera s primo expuncta deinde erasa] A || post sonus interpunctionem addidit Madvig.

5 id est quod A P : inde est quod L uulgo.

la mimique d'un naufrage, ou la crainte dans le frisson qui, lorsque Hannibal après Cannes assiège les remparts, parcourt l'esprit du lecteur. Mais ce sont des mouvements de l'âme qui se refuse à ces mouvements; ce sont non des passions, mais le prélude des passions. 6 C'est ainsi qu'un vieux soldat, devenu civil, tressaille en pleine paix au son de la trompette et que les chevaux de troupe dressent la tête au bruit des armes. On raconte qu'Alexandre, écoutant chanter Xénophante¹, mit la main à son épée.

III. 1 Aucune des impulsions qui frappent l'esprit par hasard ne doit être appelée passion; celles-là l'esprit les subit en quelque sorte plutôt qu'il ne les crée. Donc la passion consiste non pas à être ému par l'idée que fait naître un objet, mais à s'y abandonner et à suivre ce mouvement fortuit. 2 S'imaginer que la pâleur, les larmes, l'excitation génitale, un profond soupir, l'éclat soudain des yeux ou tout autre phénomène analogue soit l'indice d'une passion et la manifestation de notre état d'esprit, c'est tomber dans l'erreur et méconnaître qu'il s'agit là d'impulsions purement corporelles. 3 C'est ainsi que les plus braves pâlisent généralement en prenant les armes; au signal du combat les genoux des plus ardents guerriers tremblent, le cœur d'un grand général bat avant le choc des deux armées et l'orateur le plus éloquent, lorsqu'il se recueille pour parler, sent ses extrémités se glacer. 4 La colère ne doit pas seulement se mettre en mouvement, mais aussi avoir libre cours, car c'est un élan²; or jamais élan n'existe sans le consentement de l'âme et il n'est pas possible qu'on discute de la vengeance et du châtement à l'insu de l'esprit. Quelqu'un se croit lésé, il veut se venger, un motif quelconque l'en dissuade et il y renonce: j'appelle cela non de la colère, mais un mouvement de l'esprit qui obéit à la raison; la colère, c'est ce qui outre-

1. D'autres disent Timothée ou Antigenides.

2. On peut rapprocher de ce texte, outre le passage cité p. 28 de l'épître CXIII, le paragraphe 2 de la même lettre. « *Virtus agit aliquid. Agi autem nihil sine impetu potest. Si impetum habet, qui nulli est nisi animali, animal est.* »

timor qui Hannibale post Cannas moenia circumsidente lectoris percurrit animos, sed omnia ista motus sunt animorum moueri nolentium, nec affectus sed principia proludentia affectibus. 6 Sic enim militaris uiri in media pace iam togati aures tuba suscitatur equosque castrenses erigit crepitus armorum. Alexandrum aiunt Xenophanto canente manum ad arma misisse.

III. 1 Nihil ex his quae animum fortuito impellunt affectus uocari debet: ista, ut ita dicam, patitur magis animus quam facit. Ergo affectus est non ad oblatas rerum species moueri, sed permittere se illis et hunc fortuitum motum prosequi. 2 Nam si quis pallorem et lacrimas proidentis et irritationem umoris obsceni altumue suspirium et oculos subito acriores aut quid his simile indicium corporis hos esse pulsus. 3 Itaque et fortissimus plerumque uir dum armatur expalluit et signo pugnae dato ferocissimo militi paulum genua tremuerunt et magno imperatori antequam inter se acies arictarent cor exsiluit et oratori eloquentissimo dum ad dicendum componitur summa riguerunt. 4 Ira non moueri tantum debet sed excurrere; est enim impetus; numquam autem impetus sine assensu mentis est; neque enim fieri potest ut de ultione et poena agatur animo nesciente. Putauit se aliquis laesum, uoluit ulcisci, dissuadente aliqua causa statim resedit: hanc iram non uoco, motum animi rationi parentem; illa est ira quae rationem trans-

lectoris... animos quod est in omnibus codicibus audacter defendit W. Bährens [Glotta vol. 4 [1913] p. 271.]

6 Xenophanto* [o ex corr. et cum rasura fortasse a manu I] A.

III, 1 ex is Rossbach || motum [tum in rasura A⁵].

2 altumue [supra primum u lineola erasa] A: alterumue P || pulsus L uulgo: pulsos A P.

3 exilluit fortasse A¹ corr. radendo A⁵ || eloquentissimo in ras. A⁵.

passé la raison, qui l'entraîne avec soi. 5 Donc ce premier trouble de l'âme que provoque l'idée d'offense n'est pas plus la colère que l'idée même d'offense ; l'élan ultérieur, qui a non seulement perçu, mais approuvé l'idée de l'offense est la colère, c'est une excitation de l'âme qui marche volontairement et délibérément à la vengeance. On n'a jamais douté que la peur ne provoque la fuite et la colère, l'agression ; vois donc si tu penses qu'on puisse attaquer ou esquiver sans l'assentiment de l'esprit.

IV. 1 Voici comment les passions naissent, se développent et s'exagèrent. Il y a un premier mouvement involontaire, sorte de préparation et de menace de la passion ; un second accompagné d'un désir qu'on peut dompter : c'est l'idée qu'il faut que je me venge, puisque j'ai été lésé, et qu'un tel doit être puni, puisqu'il a commis un crime ; le troisième est déjà désordonné : il veut se venger non pas s'il le faut, mais de toute façon ; il triomphe de la raison. 2 Le premier choc ne se peut éviter avec l'aide de la raison, pas plus que les réflexes dont nous avons parlé : ainsi le bâillement se gagne, les yeux se ferment quand on dirige brusquement les doigts contre eux ; la raison n'y peut rien, l'habitude peut-être et une attention continuelle les atténuent. Le second mouvement, que la réflexion fait naître, disparaît à la réflexion.

**La colère
et la cruauté**

V. 1 Il faut encore étudier la question suivante : les individus cruels et sanguinaires s'irritent-ils quand ils tuent des gens par qui ils ne sont ni ne se croient offensés ? Tel fut Apollodore ou Phalaris¹ ? 2 Ce n'est pas de la colère, c'est de la férocité ; car elle ne fait pas le mal parce qu'elle a été offensée, mais elle est prête à l'être

1. On connaît Phalaris, tyran d'Agrigente, et son taureau d'airain. Les anciens citent souvent aussi comme le type du tyran cet Apollodore qui, à Cassandra (l'ancienne Potidée), s'empara du pouvoir vers 279 à l'aide de mercenaires celtés et en fut dépossédé quelques années plus tard par Antigone Gonatas.

silit, quae secum rapit. 5 Ergo prima illa agitatio animi quam species iniuriae incussit non magis ira est quam ipsa iniuriae species ; ille sequens impetus qui speciem iniuriae non tantum accepit sed approbavit ira est, concitatio animi ad ultionem uoluntate et iudicio pergentis. Numquam dubium est quin timor fugam habeat, ira impetum : uide ergo an putes aliquid sine assensu mentis aut peti posse aut cauere.

IV. 1 Et ut scias quemadmodum incipiant affectus aut crescant aut efferantur, est primus motus non uoluntarius, quasi praeparatio affectus et quaedam comminatio ; alter cum uoluntate non contumaci, tamquam oporteat me uindicari cum laesus sim aut oporteat hunc poenas dare cum scelus fecerit ; tertius motus est iam impotens, qui non si oportet ulcisci uult sed utique, qui rationem euicit. 2 Primum illum animi ictum effugere ratione non possumus, sicut ne illa quidem quae diximus accidere corporibus, ne nos oscitatio aliena sollicitet, ne oculi ad intentationem subitam digitorum comprimantur : ista non potest ratio uincere, consuetudo fortasse et assidua obseruatio extenuat. Alter ille motus, qui iudicio nascitur, iudicio tollitur.

V. 1 Illud etiamnunc quaerendum est, ii qui uulgo saeuunt et sanguine humano gaudent an irascantur, cum eos occidunt a quibus nec acceperunt iniuriam nec accepisse ipsos existimant : qualis fuit Apollodorus aut Phalaris. 2 Haec non est ira, feritas est ; non enim quia accipit iniuriam nocet, sed

IV, 1 oporteat *L P uulgo* : oportet *A*.

2 intentationem subitam *L uulgo* : inpotentionem [imp-*P*] subita *A P*.

V, 1 ii *Wesenberg* : hic *A sed e ex i corr. alia manus* || saeuunt *L P uulgo* : se uiuunt *A* || apollodorus apud phalaris [erasae duae litterae fortasse lo ; d ex t corr.] *A Apollodorus apud Phalarim L P*.

2 accipit *A L* : accipit *P dett*.

pourvu qu'elle fasse du mal ; elle veut des coups et des supplices non pas pour sa vengeance, mais pour son plaisir. — 3 Comment cela ? — C'est la source de ce vice qui est dans la colère : quand à force de s'exercer à satiété elle en est venue à oublier la clémence, quand elle a banni de sa pensée toute notion d'humanité, elle finit par se transformer en cruauté. Voilà pourquoi ils rient, se réjouissent et s'enivrent de volupté ; le plus souvent leur physionomie n'est pas à beaucoup près celle d'un homme irrité ; ils sont froidement cruels 4 Hannibal¹, dit-on, voyant un fossé plein de sang, s'écria : « Oh ! le beau spectacle ! » Qu'il lui eût paru plus beau, si ce sang avait rempli un fleuve et un lac ! Et cela n'a rien d'étonnant chez un homme né dans le sang et familiarisé avec les massacres dès sa plus tendre enfance. La fortune s'attachera à tes pas, secondera ta cruauté vingt ans et donnera partout à tes yeux un spectacle agréable ; tu le verras à Trasimène, à Cannes et finalement à Carthage, ta patrie. 5 Récemment Volesus², proconsul d'Asie sous le divin Auguste, après avoir frappé trois cents hommes de la hache, marchait la mine fière au milieu des cadavres comme s'il avait fait quelque chose de magnifique et de remarquable et s'écria en grec : « Quelle œuvre royale ! » Roi, qu'eût-il fait ? Ce n'était pas de la colère, mais un mal plus grave et incurable.

*Retour
sur la théorie
péripatéticienne*

VI. 1 Si la vertu, dit-on, a de la sympathie pour les actions honnêtes, elle doit être irritée contre les actions honteuses. — Que penserait-on de celui qui dirait que la colère doit être à la fois basse et grande ? Or c'est ce qu'il dit, celui qui veut qu'on l'exalte et qu'on l'abaisse, car la joie de voir une belle action est noble et généreuse, la colère contre la faute d'autrui est mesquine et part d'un esprit borné. 2 Jamais la vertu

1. Sénèque, suivant en cela la tradition romaine (cf. Tite-Live XXI, IV, 9 ; XXIII, V, 12), fait d'Hannibal le type du conquérant féroce.

2. Volesus Messala, consul en l'an 5 après Jésus-Christ. Auguste le fit condamner par le sénat (cf. Tacite *Ann.* III LXVIII).

parata est dum noceat uel accipere, nec illi uerbera lacerationesque in ultionem petuntur sed in uoluptatem. — 3 Quid ergo ? — Origo huius mali ab ira est, quae ubi frequenti exercitatione et satietate in obliuionem clementiae uenit et omne foedus humanum eiecit animo, nouissime in crudelitatem transit : rident itaque gaudentque et uoluptate multa perfuuntur plurimumque ab iratorum uultu absunt, per otium saeui. 4 Hannibalem aiunt dixisse, cum fossam sanguine humano plenam uidisset : « O formosum spectaculum ! » Quanto pulchrius illi uisum esset, si flumen aliquod lacumque complexset ! Quid mirum si hoc maxime spectaculo caperis innatus sanguini et ab infante caedibus admotus ? Sequetur te fortuna crudelitati tuae per XX annos secunda dabitque oculis tuis gratum ubique spectaculum ; uidebis istud et circa Trasumennum et circa Cannas et nouissime circa Carthaginem tuam. 5 Volesus nuper sub diuo Augusto proconsul Asiae, cum CCC uno die securi percussisset, incedens inter cadauera uultu superbo, quasi magnificum quiddam conspiciendumque fecisset, graece proclamauit : « O rem regiam ! » Quid hic rex fecisset ? Non fuit haec ira sed maius malum et insanabile.

VI. 1 Virtus, inquit, ut honestis rebus propitia est, ita turpibus irata esse debet. — Quid si dicatur uirtutem et humilem et magnam esse debere ? Atqui hoc dicit qui illam extolli uult et deprimi, quoniam laetitia ob recte factum clara magnificaque est, ira ob alienum peccatum sordida et angusti

uel *J. Lipse* ; uelle *A L* || lacerationesq ; in rasura *A*⁵.

3 seuit [t expuncta] *A*.

4 formosum *A*¹ ut uidetur ; corr. in - osum *A*⁵ || thansymennum *A* : transimennum *L*.

5 proconsul* asiae *A*⁵ [a in rasura duarum litterarum, ut uidetur es].

VI. 1 atqui *A*⁵ [anqui *P*] || clara *A*¹ [lineola supra alteram a erasa] || magnifica [om. que] *P*.